
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

Mme Dock, MM. Evrard, Jeholet et Dodrimont

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 105 du projet de décret relatif aux implantations commerciales, le mot « est » est remplacé par les mots « peut être ».

JUSTIFICATION

Vu l'objet du décret visant à réguler les commerces de plus de 400 m², le présent article 105 est en dehors de cet objectif puisqu'il vise les commerces de moins de 400 m².

Il est donc proposé de rendre cette obligation d'information en une simple faculté.

M. DOCK

Y. EVRARD

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT